

# PLAN STRATÉGIQUE 2009–2013

## du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

et Plan stratégique 2009–2013 de la Commission consultative de l'enseignement privé





# PLAN STRATÉGIQUE 2009–2013

## du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

et Plan stratégique 2009–2013 de la Commission consultative de l'enseignement privé



Le présent document a été réalisé par  
le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**Coordination et rédaction**

Direction des affaires institutionnelles et autochtones

**Révision linguistique et édition**

Sous la supervision de la  
Direction des communications du Ministère

**Pour information, s'adresser au :**

Centre de documentation  
Direction des communications  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
1035, rue De La Chevrotière, 28<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 643-6363

ou à la direction régionale de votre territoire.

Ce document peut être consulté sur  
le site Internet du Ministère, à l'adresse suivante :  
[www.mels.gouv.qc.ca](http://www.mels.gouv.qc.ca).

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009  
ISBN 978-2-550-56329-7 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-49309-9 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec, 2009

## Message de la ministre



J'ai le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale le Plan stratégique 2009-2013 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Instruire, socialiser, stimuler et qualifier tout au long de la vie, voilà résumée en quatre mots la base de l'importante mission qui incombe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une mission essentielle pour assurer le développement et le rayonnement de la société québécoise au cours des prochaines années.

Ce document présente les choix stratégiques du Ministère au regard de sa mission et énonce ses orientations pour les quatre prochaines années, des années marquées par des changements majeurs sur le plan démographique, économique et socioculturel.

Il met en lumière les principaux enjeux qui se posent au réseau de l'éducation, parmi lesquels figurent, au premier plan, la persévérance et la réussite scolaires, de même que l'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation.

En matière de loisir et de sport, le Ministère et ses partenaires se rallient autour d'un but commun : l'engagement de la population québécoise dans un mode de vie physiquement actif.

Ce plan stratégique reflète également la volonté du Ministère d'agir comme agent rassembleur et mobilisateur, et de travailler, conséquemment, en étroite collaboration avec ceux et celles qui œuvrent en éducation, en loisir et en sport, de même qu'avec tous les acteurs de la société civile concernés par ces questions au Québec.

En d'autres termes, le Plan stratégique 2009-2013 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport témoigne de la volonté de toute une équipe engagée, avec ses partenaires, à construire un avenir prospère pour l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

A handwritten signature in black ink that reads "Michelle Courchesne". The signature is written in a cursive, flowing style.

MICHELLE COURCHESNE



# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Préambule .....   | 7  |
| Contexte et enjeux .....  | 8  |
| Notre mission .....   | 13 |
| Notre vision .....  | 14 |
| Nos valeurs .....   | 15 |
| Nos partenaires .....   | 16 |
| Tableau synthèse .....  | 19 |
| Orientation 1 .....   | 20 |
| Orientation 2 .....   | 21 |
| Orientation 3 .....   | 22 |
| Orientation 4 .....   | 23 |
| Orientation 5 .....   | 24 |
| Orientation 6 .....   | 25 |
| Orientation 7 .....   | 26 |
| Orientation 8 .....   | 27 |
| Plan stratégique 2009-2013 de la Commission<br>consultative de l'enseignement privé ..... | 28 |





# Préambule



La population québécoise peut compter sur un système d'éducation de la plus haute qualité. S'il en est ainsi, c'est qu'il a su s'adapter et diversifier ses actions, des atouts précieux pour une société désireuse de s'ouvrir sur le monde, dans des rapports de respect, de coopération et d'échanges dynamiques.

Des ajustements importants y ont été apportés au fil des ans. Des sommes considérables y ont été investies, ce qui a entraîné un accroissement de la qualité des services éducatifs et de leur accessibilité.

Aujourd'hui, le contexte dans lequel se déploie l'offre de services éducatifs continue de se transformer.


Cela est particulièrement vrai sur le plan démographique. La population du Québec compte proportionnellement moins de jeunes qu'auparavant. Nous constatons également qu'elle est devenue moins active physiquement. Certaines régions accueillent davantage de communautés culturelles, riches de leur savoir-faire, de leurs compétences, de leur langue, de leur culture et de leur religion; d'autres régions voient leur population décroître à un point tel qu'il faut repenser les façons d'offrir les services éducatifs.

Tout s'est mondialisé – réseaux d'information et de communication, transferts et échanges internationaux de biens, de main-d'œuvre et de connaissances –, et l'économie s'appuie résolument sur le savoir.

Le Québec, plus que jamais, doit s'assurer de la présence d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, ayant une meilleure connaissance de l'environnement et des enjeux mondiaux, pour faire sa place dans cette nouvelle économie. Or, la formation et la qualification des personnes nécessitent le déploiement d'un système d'éducation performant. Un tel système doit répondre aux besoins de cette main-d'œuvre et être reconnu internationalement pour la qualité de son enseignement et le développement du savoir qui, tout au long de la vie, permet à chacune et à chacun de réaliser ou d'actualiser son potentiel.

Par ailleurs, pour compenser les effets que peut avoir la sédentarité sur la santé et le bien-être des individus, un appel à une pratique plus soutenue d'activités physiques, de loisir et de sport s'impose.

Ces réalités ont déterminé les enjeux du Plan stratégique 2009-2013 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



# Contexte et enjeux

## L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études chez les moins de 20 ans

Les divers changements qui ont été introduits dans le système scolaire depuis 40 ans ont toujours eu pour principale finalité la qualification et la diplomation du plus grand nombre de jeunes, avec le résultat qu'une majorité d'entre eux obtiennent leur diplôme d'études secondaires dans les délais prescrits.

De plus, si nous pouvons nous réjouir des bons résultats obtenus à la formation des adultes – où plus de la moitié de celles et de ceux qui interrompent leur parcours vont chercher, à l'âge de 20 ans ou un peu plus tard, un diplôme ou une attestation d'études –, il faut constater que le taux de persévérance et de réussite scolaires demeure stable depuis plusieurs années.

Des efforts additionnels doivent maintenant être consentis pour améliorer la persévérance et la réussite scolaires, en particulier chez les jeunes de moins de 20 ans. Il s'agit là d'un enjeu de société. Le message est sans équivoque et la lutte au décrochage scolaire doit solidariser tous les acteurs de l'éducation :

- les ressources des écoles, des communautés et des régions doivent se mobiliser et valoriser l'éducation dans l'atteinte des cibles d'amélioration;
- les parents doivent être pleinement conscients de leur rôle crucial et de la nécessité de leur engagement en éducation. Premiers acteurs de la réussite de leur enfant, ils font partie intégrante des voies de solution;
- la communauté locale et régionale doit endosser les enjeux éducatifs et contribuer à la diplomation et à la qualification des jeunes, car la particularité de chaque cas appelle une action locale et spécifique;
- les efforts de concertation et d'action déployés par les régions doivent être appuyés, en fonction de leur situation particulière, pour assurer la persévérance scolaire, qualifier les jeunes et créer des projets novateurs destinés à soutenir et à faciliter leur parcours de formation.

Le soutien à la persévérance et à la réussite scolaires passe également par la continuité du parcours de formation. L'offre de solutions innovantes, pour assurer une meilleure continuité de formation, permettra d'améliorer sensiblement les chances de qualification et de perfectionnement du plus grand nombre.

Des services spécifiques et de qualité doivent de plus être offerts aux élèves qui ont des besoins particuliers : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves issus de milieux défavorisés ou de l'immigration, ou élèves autochtones, afin de leur assurer, comme aux autres, les meilleures chances de réussite.

Les avantages et les bienfaits d'un accroissement de la persévérance et de la réussite scolaires profitent à tous. Ils favorisent non seulement le développement personnel et professionnel des individus, mais également le développement culturel, social et économique du Québec.

Enseigner, c'est enrichir l'avenir. Les enseignantes et les enseignants ont la délicate responsabilité de permettre aux jeunes du Québec d'acquérir les connaissances indispensables à l'accroissement de leur potentiel et de leurs compétences. Ils sont par conséquent responsables du développement des citoyennes et des citoyens de demain.

### Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir

Les effets de la mondialisation de l'économie se font déjà sentir au Québec. À la suite de la délocalisation de nombreuses activités économiques et afin de demeurer compétitif sur le plan international, le gouvernement du Québec doit soutenir le développement d'une économie du savoir reposant sur deux piliers : une main-d'œuvre qualifiée, d'une part, et la qualité et l'accessibilité de la formation postsecondaire, d'autre part.

Les centres de formation professionnelle, les collèges et les universités sont appelés à jouer un rôle important dans l'exportation du savoir-faire québécois, l'augmentation de l'expertise au sein des régions, l'innovation en recherche et développement, et la formation de personnes capables de relever ces défis. À cet égard, le Ministère a pour fonction de coordonner les efforts, de manière à encourager la diplomation et la formation tout au long de la vie, et ce, dans tous les domaines de la formation professionnelle, technique, et universitaire.

Favoriser le rehaussement des savoirs contribue à forger le Québec de demain. Pour atteindre ce résultat, les attentes sont élevées, notamment en ce qui a trait à une offre de formation que nous voulons solide, adaptée aux réalités contemporaines et suffisamment exigeante pour que les élèves, les étudiants et étudiantes du Québec, et ultimement les travailleuses et les travailleurs, fassent partie de l'élite mondiale.

À ce contexte de concurrence mondiale s'ajoutent le départ à la retraite de milliers de travailleurs et travailleuses ainsi que les besoins croissants d'une main-d'œuvre qualifiée, deux facteurs qui poseront de nouvelles exigences pour le système éducatif québécois. Puisque plusieurs milliers d'emplois seront à pourvoir au cours des prochaines années, il faut nous assurer d'une adéquation réelle entre l'offre de formation initiale et continue et les besoins en matière de main-d'œuvre.

### Un environnement éducatif adapté aux besoins des personnes et des milieux

Le maintien de conditions favorables à la poursuite et à la réussite des études est étroitement lié à la qualité de l'environnement éducatif. Divers objectifs définis dans le Plan stratégique 2009-2013 en vue d'assurer cette réussite visent un engagement plus soutenu des élèves dans la vie de l'école et leur cheminement scolaire et professionnel. Le Ministère se veut également partenaire des réseaux de l'éducation afin de créer un milieu d'apprentissage sécuritaire, exempt de violence et au sein duquel on adopte un mode de vie sain.

Un meilleur environnement éducatif signifie aussi que nous devons veiller à la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation. Après des années particulièrement difficiles au cours desquelles les organismes scolaires et les établissements d'enseignement ont dû reporter de nombreux travaux d'entretien, le milieu de l'éducation pourra désormais remédier à la situation.

Par ailleurs, si la diversité culturelle du Québec s'est accentuée au fil du temps, cela est encore plus vrai pour les élèves, les étudiantes et les étudiants qui, d'une part, reflètent la composition même de la société, et, d'autre part, disposent maintenant de plus en plus de moyens pour cheminer au sein du système d'éducation.

Ainsi, en matière d'aide financière aux études, le Ministère doit s'adapter à une plus grande diversité de besoins, pour que tous les élèves, étudiantes et étudiants admissibles reçoivent l'appui financier nécessaire à la poursuite de leurs études.

De plus, pour améliorer les résultats du système au chapitre de la persévérance et de la réussite scolaires, le Ministère compte adapter ses mesures et ses programmes afin qu'ils répondent aux besoins des régions et des diverses communautés.

## L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation

La performance de notre système éducatif et sa capacité à relever les défis de la société du savoir sont des préoccupations légitimes des Québécois et des Québécoises. Cela pose de nouvelles exigences en matière de reddition de comptes et de transparence des organismes publics. D'où la volonté gouvernementale de moderniser les règles de gouvernance. Les universités, les collèges et les commissions scolaires devront témoigner de l'atteinte des objectifs fixés en matière de diplomation, de qualification et de formation continue des jeunes et des adultes, et rendre compte de leur bonne gestion des fonds publics.

La mise en œuvre réussie de nouvelles dispositions législatives sur la gouvernance et la démocratie scolaires constituera un indicateur de la capacité des réseaux de l'éducation à s'adapter à ce nouveau contexte.

## L'engagement de la population dans un mode de vie actif

Les activités de loisir et de sport permettent d'améliorer la qualité de vie de la population. À cet égard, le Ministère entend que chacune et chacun puissent pratiquer des activités de l'un et l'autre domaine dans des conditions saines, bénéfiques et sécuritaires.

Motiver, intéresser et mobiliser le plus grand nombre possible à la pratique d'activités physiques visent à relever le défi d'inciter les citoyennes et les citoyens de tout âge à passer à l'action. Un corps en bonne forme aide à conserver un esprit alerte et apte à persévérer et réussir, de même qu'à maintenir la santé pour se développer tout au long de sa vie.

Le sport d'élite et le sport populaire se côtoient, et il faut de nombreux adeptes à la base pour qu'il en sorte une élite qui se démarque. En créant et en maintenant des environnements favorables à la pratique d'activités physiques et en soutenant le développement de l'excellence sportive, le Ministère veut exercer un leadership auprès des acteurs du milieu du loisir et du sport.

Les athlètes sont de véritables modèles pour la population. Ils contribuent au développement d'une culture sportive québécoise.

## Une prestation de services de qualité

Le gouvernement a entrepris, au début des années 2000, une démarche de modernisation qui se poursuit cette année encore. L'amélioration de la qualité de la prestation de services à la population, un accès plus facile à ces services, de même que des engagements clairs, notamment quant à la façon de les dispenser, sont des éléments de la modernisation qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue du Ministère.

De la même façon, il s'avère pertinent que le Ministère contribue aux projets interministériels qui découlent de la modernisation. Ainsi, sa participation à la consolidation des activités de Services Québec et du Centre de services partagés du Québec constitue une action cohérente avec les objectifs d'amélioration des services à la population.

De plus, le gouvernement du Québec s'étant engagé dans l'implantation d'une stratégie de développement durable, le Ministère participera activement à sa mise en œuvre par des actions concrètes en éducation et conviera ses partenaires à y adhérer.

Enfin, tout comme l'ensemble de la société québécoise, le Ministère doit lui aussi faire face au départ à la retraite de nombreux employés qui jouissent d'une précieuse expertise. Dans le contexte actuel de réduction de la taille de l'État, le maintien d'un haut niveau de compétence constitue un défi majeur dans la gestion des ressources humaines. L'attraction, la formation et la rétention d'une relève qualifiée sont les défis que devront relever tous les gestionnaires au cours des années à venir.

# Notre mission



De par sa loi constitutive, les fonctions du Ministère s'exercent dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires, à l'exception d'un enseignement relevant d'un autre ministère, auxquels s'ajoutent les domaines du loisir et du sport en vue, notamment :

- de promouvoir l'éducation, le loisir et le sport;
- de contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel ainsi que du niveau de la pratique récréative et sportive de la population québécoise et des personnes qui la composent;
- de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- de contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels.





# Notre vision

Dans une société qui valorise le savoir et la qualification, assurer la réussite et l'épanouissement de tous les Québécois et Québécoises tout au long de la vie grâce à un système d'éducation qui compte parmi les meilleurs.

Favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif tout en soutenant le développement d'une élite sportive qui atteint des performances de haut niveau.





# Nos valeurs

Le respect de la personne, de son identité et de sa différence constitue l'assise de nos valeurs communes :

- l'**engagement** au regard de la réalisation de la mission du Ministère;
- l'**équité** dans toute action et toute décision pouvant avoir un impact sur les personnes et leur développement;
- la **qualité** de notre travail, pour ceux et celles à qui le Ministère offre des services;
- la **coopération** avec ceux et celles qui partagent avec nous une responsabilité liée à notre mission, qu'ils exercent leurs activités à l'intérieur ou à l'extérieur du Ministère;
- la **créativité**, essentielle pour que l'éducation, le loisir et le sport demeurent porteurs d'avenir pour les individus et la collectivité.

Ces valeurs communes nous permettent de travailler tous et toutes ensemble en vue de prendre les meilleures décisions et de rendre des services de la plus haute qualité à la population, dans l'intérêt des personnes qui veulent apprendre, se développer et adopter de saines habitudes de vie.

# Nos partenaires

## En éducation

Les organismes scolaires des réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés) constituent les premiers interlocuteurs avec lesquels le Ministère partage sa mission. Ils sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu qui se préoccupent de la formation des élèves, des étudiantes et des étudiants, ainsi que du développement de leurs aptitudes et de leurs compétences : les associations patronales et syndicales, les ordres professionnels, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les associations d'élèves, d'étudiants et étudiantes, les regroupements de parents, de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Le Ministère peut compter sur les travaux et les avis de divers conseils ou organismes, dont le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

## En loisir et en sport

En matière de loisir et de sport, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires nationaux, régionaux et locaux. Selon leurs champs d'intervention, ils sont issus des milieux associatifs ou municipaux, des domaines de l'éducation ou de la santé, ou encore du secteur privé.

Des centaines de milliers de bénévoles et de permanents actifs au sein des organisations récréatives et sportives ou qui encadrent les participantes et les participants dans les diverses activités, de même que les athlètes investissent temps et énergie dans le développement du loisir et du sport et collaborent ainsi à la réalisation de la mission du Ministère en ces matières.

## Au gouvernement

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'associe également aux autres ministères, aux organismes gouvernementaux et aux comités interministériels afin de contribuer au développement de la société québécoise.





## PLAN STRATÉGIQUE 2009-2013

### Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

| Enjeux  | N <sup>os</sup> | Orientations  | Axes   |
|---|-----------------|---|--|
| L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans | 1               | Améliorer la persévérance et la réussite scolaires.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'enseignement primaire et secondaire</li> <li>• Les politiques et programmes s'adressant aux élèves ayant des besoins particuliers</li> <li>• La formation professionnelle et l'éducation des adultes</li> <li>• La maîtrise du français</li> </ul>              |
| Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir                          | 2               | Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accessibilité à la formation professionnelle et technique, à la formation générale des adultes et à la formation continue</li> <li>• L'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail</li> <li>• La mobilité de la main-d'œuvre</li> </ul> |
|   | 3               | Contribuer au rehaussement des savoirs.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité des établissements d'enseignement supérieur de relever les défis posés par la société du savoir</li> <li>• La qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement supérieur</li> </ul>   |
| Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux                       | 4               | Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'école, milieu de vie</li> <li>• La qualité des infrastructures</li> <li>• L'aide financière aux études</li> </ul>   |
|   | 5               | Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement de la concertation régionale</li> <li>• L'adaptation des programmes et des mesures</li> </ul>  |
| L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes du système d'éducation                       | 6               | Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gouvernance et la reddition de comptes des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur</li> </ul>   |
| L'engagement de la population dans un mode de vie actif   | 7               | Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'activité physique, le loisir et le sport</li> </ul>   |
| Une prestation de services de qualité   | 8               | Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services</li> <li>• Le personnel et les outils de travail</li> </ul>  |

**Enjeu : L'augmentation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une attestation d'études avant l'âge de 20 ans**

**Orientation 1 : Améliorer la persévérance et la réussite scolaires**

| Axes d'intervention  | Objectifs  | Indicateurs  |
|--|--|--|
| 1 : L'enseignement primaire et secondaire  | 1.1 : Assurer la mise à jour continue des programmes d'études, la préparation des outils d'évaluation des apprentissages et la disponibilité du matériel didactique. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de programmes d'études mis à jour</li> <li>• Nombre d'épreuves de sanction renouvelées</li> <li>• Quantité et qualité du matériel approuvé selon les disciplines</li> </ul>                |
|  | 1.2 : Assurer le développement et l'amélioration continue des compétences du personnel scolaire.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et variété des formations données</li> <li>• Taux global de satisfaction des participants</li> </ul>   |
|  | 1.3 : S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles en matière d'organisation des services éducatifs complémentaires.                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'orientations mises en place dans les commissions scolaires</li> </ul>  |
|  | 1.4 : Réduire la taille des groupes.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de groupes dont la taille a été réduite</li> </ul>   |
|  | 1.5 : Valoriser la profession enseignante.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de mesures mises en place</li> </ul>   |
|  | 1.6 : Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première attestation d'études avant l'âge de 20 ans.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du taux d'obtention d'un diplôme ou d'une attestation d'études, avant l'âge de 20 ans</li> <li>• Taux de diplomation par région</li> </ul>   |
| 2 : Les politiques et programmes s'adressant aux élèves ayant des besoins particuliers | 1.7 : Mettre en place les conditions qui favorisent la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication de lignes directrices pour l'intégration des EHDA en classe ordinaire</li> <li>• Nombre de commissions scolaires ayant révisé leur organisation des services aux EHDA</li> </ul>      |
|  | 1.8 : Mettre en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration.      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de mesures mises en place</li> <li>• Nombre et qualité des plans d'action transmis par les écoles</li> </ul>   |
| 3 : La formation professionnelle et l'éducation des adultes                            | 1.9 : Soutenir la réussite et la persévérance scolaires en diversifiant les façons d'accéder à la formation et d'acquérir les compétences recherchées.               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Âge moyen d'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP)</li> <li>• Taux de persévérance et de réussite scolaires par service d'enseignement en formation générale des adultes</li> </ul> |
| 4 : La maîtrise du français  | 1.10 : Améliorer la qualité du français, tant pour ce qui est de la langue d'enseignement que de la langue seconde.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse graduelle des résultats aux épreuves uniques de français</li> </ul>  |

**Enjeu : Un système d'éducation qui répond aux besoins de formation de la société du savoir**

**Orientation 2 : Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre**

| Axes d'intervention   | Objectifs   | Indicateurs   |
|---|---|---|
| 1 : L'accessibilité à la formation professionnelle et technique, à la formation générale des adultes et à la formation continue | <p>2.1 : Promouvoir et valoriser la formation professionnelle et technique, la formation générale des adultes et la formation continue.</p> <p>2.2 : Assurer la mise en œuvre des mesures du plan d'intervention sur l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle.</p> <p>2.3 : Augmenter le nombre de personnes en alphabétisation et en formation générale de base.</p> <p>2.4 : Renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions de promotion et de valorisation mises en œuvre</li> <li>• Nombre de mesures mises en place par le Ministère</li> <li>• Augmentation du nombre de jeunes en formation professionnelle par rapport à l'année scolaire 2005-2006</li> <li>• Nombre de personnes inscrites à des services d'alphabétisation, selon la langue d'enseignement</li> <li>• Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique et en formation générale des adultes</li> </ul>                            |
| 2 : L'adéquation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail   | <p>2.5 : Augmenter le nombre de personnes titulaires d'un diplôme ou d'une attestation d'études de la formation professionnelle ou technique.</p> <p>2.6 : Accroître le degré d'adéquation entre les programmes d'études et les besoins du marché du travail avec les partenaires concernés.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes ayant obtenu un diplôme d'études de la formation professionnelle ou de la formation technique</li> <li>• Nombre de personnes ayant obtenu une attestation d'études de la formation professionnelle ou de la formation technique, selon les données fournies par les commissions scolaires et les cégeps</li> <li>• Taux de placement par programme d'études en formation professionnelle et en formation technique</li> <li>• Taux de diplomation selon les catégories de programmes aux fins d'adéquation</li> <li>• Taux de satisfaction des employeurs</li> </ul> |
| 3 : La mobilité de la main-d'œuvre  | 2.7 : Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale en matière de mobilité de la main-d'œuvre.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes ayant suivi des formations d'appoint</li> <li>• Nombre d'étudiants étrangers venus étudier au Québec</li> <li>• Nombre de dossiers d'enseignants étrangers évalués</li> </ul>  |

**Orientation 3 : Contribuer au rehaussement des savoirs**

| Axes d'intervention   | Objectifs   | Indicateurs   |
|---|---|---|
| 1 : La capacité des établissements d'enseignement supérieur de relever les défis posés par la société du savoir | <p>3.1 : Mettre à la disposition des établissements d'enseignement supérieur les moyens d'action appropriés.</p> <p>3.2 : Améliorer le taux de persévérance et de réussite scolaires des personnes inscrites à un programme menant à l'obtention d'un doctorat.</p>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• État de l'implantation des modifications au Règlement sur les études collégiales</li> <li>• Nombre de programmes préuniversitaires actualisés pour tenir compte des nouveaux besoins de la société québécoise</li> <li>• Évolution du taux de persévérance après un an d'études dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat, par domaine d'études</li> <li>• Estimation du taux de réussite après sept ans d'études dans un programme menant à l'obtention d'un doctorat, par domaine d'études</li> </ul>   |
| 2 : La qualité, l'accessibilité et le financement de l'enseignement supérieur                                   | <p>3.3 : Soutenir les établissements d'enseignement pour améliorer la réussite.</p> <p>3.4 : Améliorer le niveau de maîtrise du français au collégial.</p> <p>3.5 : Mieux soutenir la recherche.</p> <p>3.6 : Améliorer les revenus de toutes provenances des établissements.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes issues de groupes émergents ayant bénéficié d'un soutien dans les collèges ou les universités et montant total accordé à ces personnes</li> <li>• État de l'implantation des modifications visant la réussite apportées au Règlement sur les études collégiales</li> <li>• Rapport professeurs/chargés de cours et taille des groupes pour les cours en administration et en génie au 1<sup>er</sup> cycle dans les universités</li> <li>• Nombre de collèges ayant intégré l'objectif d'amélioration de la maîtrise du français dans leur plan stratégique pluriannuel</li> <li>• Bilan de la réussite aux cours obligatoires et à l'épreuve unique de français</li> <li>• Niveau des ressources financières accordées à la recherche dans les collèges et les universités</li> <li>• Degré de mise en œuvre du plan de développement de la recherche au collégial</li> <li>• Nombre de chercheurs du collégial en recherche appliquée, pédagogique ou technologique soutenus par les programmes ministériels</li> <li>• Variation des revenus des établissements selon les différentes sources</li> <li>• Évolution des transferts fédéraux</li> </ul> |



**Enjeu : Un environnement éducatif adapté aux besoins diversifiés des personnes et des milieux**

**Orientation 4 : Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études**

| Axes d'intervention                | Objectifs   | Indicateurs   |
|------------------------------------|---|---|
| 1 : L'école, milieu de vie         | <p>4.1 : S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention.</p> <p>4.2 : S'assurer que les élèves sont accompagnés de façon structurée et continue dans leur cheminement scolaire et professionnel.</p> <p>4.3 : Revoir les encadrements ministériels en vue d'améliorer les services de garde en milieu scolaire.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'écoles :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- qui offrent des conditions favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif</li> <li>- qui possèdent une stratégie pour prévenir et traiter la violence</li> <li>- qui mettent en place des interventions de promotion et de prévention cohérentes avec l'approche <i>École en santé</i></li> <li>- qui ont une stratégie d'éducation à la sexualité</li> </ul> </li> <li>• Nombre d'écoles qui ont instauré des mesures pour accompagner l'élève de la fin du primaire à la fin du secondaire</li> <li>• Nombre de services de garde en milieu scolaire qui se sont donné un programme d'activités conforme aux besoins et aux particularités des élèves de l'école</li> </ul> |
| 2 : La qualité des infrastructures | <p>4.4 : Améliorer la qualité des infrastructures des réseaux de l'éducation, y compris les infrastructures sportives.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les commissions scolaires, nombre de projets financés et sommes accordées pour diminuer le déficit d'entretien du parc immobilier</li> <li>• Pour les universités, montant accordé à la résorption du déficit d'entretien par mètre carré pour les espaces consacrés à la recherche et à l'enseignement</li> <li>• Pour les cégeps, montant accordé à la résorption du déficit d'entretien par mètre carré</li> <li>• Nombre d'infrastructures sportives financées et ampleur du soutien gouvernemental</li> </ul>  |
| 3 : L'aide financière aux études   | <p>4.5 : Offrir un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité des élèves, étudiantes et étudiants du Québec.</p> <p>4.6 : Responsabiliser les élèves, les étudiantes et les étudiants à l'égard de l'endettement lié aux études.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de recherches publiées sur les bénéficiaires de l'aide financière aux études</li> <li>• Proportion des demandes d'aide financière remplies par Internet</li> <li>• Pourcentage des bénéficiaires remboursant leur prêt en conformité avec les règles du régime</li> <li>• Nombre de personnes bénéficiant du Programme de remise de dette et ampleur du soutien</li> </ul>  |

**Orientation 5 : Soutenir une offre de services éducatifs adaptée aux besoins des régions et des communautés**

| Axes d'intervention                               | Objectifs   | Indicateurs   |
|---|---|---|
| 1 : Le développement de la concertation régionale | 5.1 : Faciliter l'élaboration de stratégies régionales visant la persévérance et la réussite scolaires.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de mesures mises en place</li> <li>• Soutien accordé</li> </ul>   |
| 2 : L'adaptation des programmes et des mesures    | 5.2 : Soutenir la formation à distance.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• État de la mise en œuvre du plan de développement de la formation à distance dans les réseaux</li> </ul>   |
|   | 5.3 : Soutenir l'amélioration des services offerts à la communauté anglophone.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de documents ministériels traduits en anglais</li> <li>• Nombre de formations offertes aux enseignants du milieu anglophone</li> </ul>  |
|   | 5.4 : Soutenir l'amélioration des services d'intégration linguistique des élèves issus de l'immigration.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de matériel d'appoint pour les services d'accueil et d'intégration linguistique du primaire et du secondaire</li> </ul>   |
|   | 5.5 : Réaménager le dispositif régional de formation professionnelle et technique, en préservant l'accessibilité à la formation, dans le respect des orientations ministérielles et gouvernementales.           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiatives déployées dans les régions, avec le soutien du Ministère, pour préserver l'accessibilité à la formation conformément au Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique</li> </ul> |
|   | 5.6 : Soutenir et accompagner les centres scolaires communautaires pour maintenir la qualité de l'éducation du réseau de langue anglaise dans toutes les régions.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des centres scolaires communautaires</li> </ul>  |
|   | 5.7 : Adapter les mesures mises en place pour aider les réseaux d'enseignement à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures de financement spécifiques dans les commissions scolaires et les établissements d'enseignement supérieur</li> </ul>  |
|   | 5.8 : Accompagner les organismes éducatifs autochtones et favoriser les partenariats émergents.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de mécanismes d'accompagnement mis en place</li> </ul>  |
|   | 5.9 : Réaliser les engagements gouvernementaux relatifs à la participation des personnes handicapées découlant de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'engagements réalisés</li> </ul>   |

**Enjeu : L'amélioration de la performance et de la reddition de comptes  
du système d'éducation**

**Orientation 6 : Moderniser les règles de gouvernance des réseaux de l'éducation**

| Axe d'intervention  | Objectifs   | Indicateurs   |
|---|---|---|
| <p>La gouvernance et la reddition de comptes des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur</p> | <p>6.1 : Améliorer les pratiques de gouvernance des commissions scolaires et des établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer une gestion efficace et efficiente des fonds publics.</p> <p>6.2 : Assurer le suivi de la consolidation des résultats financiers des réseaux dans ceux du gouvernement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives</li> <li>• Suivi des pratiques de gouvernance dans les cégeps et les universités</li> <li>• Mise en application des recommandations du Vérificateur général au regard de la gestion des réseaux des collèges et des universités</li> <li>• Évolution du déficit accumulé dans les universités</li> <li>• Indicateurs de performance communs à tous les établissements d'enseignement collégial et universitaire</li> <li>• Élaboration et réalisation des suivis financiers des réseaux</li> </ul> |

## Enjeu : L'engagement de la population dans un mode de vie actif

**Orientation 7 :** Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire, l'engagement bénévole ainsi que le développement de l'élite sportive québécoise

| Axe d'intervention                         | Objectifs   | Indicateurs   |
|--|---|---|
| L'activité physique, le loisir et le sport | <p>7.1 : Contribuer à faire augmenter la participation de la population à des activités physiques, de loisir et de sport.</p> <p>7.2 : Favoriser l'engagement des partenaires dans la réalisation d'actions en matière d'éthique et de sécurité.</p> <p>7.3 : Contribuer à l'amélioration des résultats des athlètes du Québec sur les scènes canadienne et internationale.</p> <p>7.4 : Favoriser l'engagement bénévole en loisir et en sport.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de campagnes de promotion sur l'activité physique</li> <li>• Nombre de plans de développement de la pratique sportive déposés par les fédérations sportives</li> <li>• Nombre de plans de développement en loisir déposés par les organismes nationaux de loisir</li> <li>• Nombre d'actions réalisées en matière d'éthique et de sécurité</li> <li>• Nombre d'adhérents à l'avis sur l'éthique en loisir et en sport</li> <li>• Part relative du Québec au sein des délégations canadiennes lors des grands événements sportifs internationaux</li> <li>• Nombre d'athlètes d'excellence et d'entraîneurs soutenus financièrement</li> <li>• Nombre d'événements de haut niveau tenus au Québec</li> <li>• Nombre de moyens visant la promotion et la reconnaissance du bénévolat</li> </ul> |

## Enjeu : Une prestation de services de qualité

### Orientation 8 : Poursuivre l'amélioration de la prestation des services à la population

| Axes d'intervention                       | Objectifs   | Indicateurs  |
|---|---|--|
| 1 : Les services                          | <p>8.1 : S'assurer d'un niveau de satisfaction élevé des citoyennes et des citoyens à l'égard de la qualité des services offerts par le Ministère.</p> <p>8.2 : Simplifier l'accès à l'information et aux services en ligne du Ministère.</p> <p>8.3 : Améliorer les mécanismes de reddition de comptes, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la politique d'évaluation des programmes ministériels, en accroissant la portée de ces évaluations et en facilitant l'utilisation rapide des résultats.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de satisfaction des usagers à l'égard des différents services rendus par le Ministère</li> <li>• Implantation d'un système ministériel d'information de gestion au regard, en particulier, des demandes de renseignements et des plaintes</li> <li>• Adoption d'un projet d'offre de services Web améliorée</li> <li>• Taux de satisfaction des usagers des services du Ministère à l'égard de l'accès à l'information et des services en ligne</li> <li>• Nombre d'évaluations de programmes réalisées</li> <li>• Nombre de recommandations mises en œuvre</li> </ul> |
| 2 : Le personnel et les outils de travail | <p>8.4 : Élaborer un plan de gestion des ressources humaines qui tienne compte de la disponibilité des ressources, du développement des compétences et de la qualité de vie au travail.</p> <p>8.5 : Poursuivre la modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures technologiques du Ministère.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption et mise en œuvre du plan de gestion des ressources humaines</li> <li>• Réalisation du projet de préservation du patrimoine informationnel</li> <li>• Taux de satisfaction des organismes des réseaux relativement aux systèmes refondus de déclaration de l'effectif et de sanction des études pour l'éducation préscolaire, le primaire, le secondaire et le collégial</li> </ul>   |

## PLAN STRATÉGIQUE 2009-2013 de la Commission consultative de l'enseignement privé

### Mission

La mission de la Commission consultative de l'enseignement privé est de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle doit, notamment, lui donner des avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation de permis ou d'agrément. Elle peut aussi saisir la ministre de toute autre question relative à l'enseignement privé.

### Contexte et enjeux

Pour remplir sa mission, la Commission compte notamment sur l'expertise de ses membres et le soutien d'un secrétaire général, qui assume aussi les tâches d'une personne-ressource. Elle a également besoin de la collaboration des deux unités administratives du Ministère qui sont responsables de la gestion de l'enseignement privé et qui lui fournissent les rapports d'analyse relatifs à chacune des demandes (environ 130 par année) faites par les établissements d'enseignement. Enfin, la Commission réévalue périodiquement les positions de principe et les orientations qui la guident dans la formulation de ses avis afin de toujours s'adapter à l'évolution de la réalité éducative et sociale.

**Orientation :** Contribuer au développement harmonieux du secteur de l'enseignement privé et au maintien de sa performance

| Axe d'intervention   | Objectifs  | Indicateurs  |
|--|--|--|
| Rôle conseil auprès de la ministre dans le domaine de l'enseignement privé | <p>1 : Répondre, dans les délais prévus, aux demandes de la ministre.</p> <p>2 : Transmettre à la ministre des avis éclairés et adaptés à l'évolution de la réalité éducative et sociale.</p> <p>3 : Produire des avis généraux ou des documents de réflexion sur divers sujets relatifs à l'enseignement privé.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des délais</li> <li>• Pertinence des avis</li> <li>• Réévaluation régulière des critères</li> <li>• Production annuelle d'un ou de deux avis généraux, ou de documents de réflexion</li> <li>• Publication du rapport annuel d'activités</li> </ul> |





APPRENDRE SAVOIR BOUGER RÉUSSIR LIRE JOUER MARCHER PARTAGER PERFORMER SAUTER S'AMUSER